

LA RAMPE T.I.O.

Association loi 1901
Le Rieucoulon
450 rue Alexander Fleming
34430 Saint Jean de Védas

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LA RAMPE T.I.O.

Association loi 1901
Le Rieucoulon
450 rue Alexander Fleming
34430 Saint Jean de Védas

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **La Rampe T.I.O.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

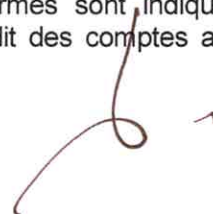
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



LA RAMPE T.I.O.

Association loi 1901
Le Rieucoulon
450 rue Alexander Fleming
34430 Saint Jean de Védas

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **La Rampe T.I.O.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

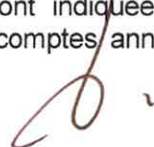
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous avons plus particulièrement procédé à un examen détaillé des principaux comptes d'actif et de passif pour nous assurer de l'absence de risque en matière de recouvrement des créances et nous avons procédé à des contrôles substantifs étendus pour pallier aux risques de contrôle interne inhérents à la taille de la structure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, l'examen de l'article 8 des statuts de votre association impose la réunion de l'assemblée générale 2 fois par an. Nous avons fait le constat qu'au cours de l'année 2022 et de l'année 2023 une seule réunion s'était tenue. Nous portons à votre connaissance cette irrégularité au regard des dispositions statutaires.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 3 novembre 2023.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 5 novembre 2023

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils

**Expert Comptable
Commissaire aux Comptes**

253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018


Gérard JEANNET

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^o janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous avons plus particulièrement procédé à un examen détaillé des principaux comptes d'actif et de passif pour nous assurer de l'absence de risque en matière de recouvrement des créances et nous avons procédé à des contrôles substantifs étendus pour pallier aux risques de contrôle interne inhérents à la taille de la structure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 3 novembre 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 5 novembre 2023

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils

Gérard JEANNET

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

BILAN - ACTIF

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 939,35	1 408,86	530,49	818,54
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	57 489,02	45 021,55	12 467,47	5 633,37
Autres	95 492,19	91 251,57	4 240,62	4 018,53
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	970,00	400,00	570,00	970,00
TOTAL (I)	155 890,56	138 081,98	17 808,58	11 440,44
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	3 809,91		3 809,91	4 740,15
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	205 443,93	6 062,04	199 381,89	111 300,00
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	69 139,64		69 139,64	108 616,96
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	278 393,48	6 062,04	272 331,44	224 657,11
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	434 284,04	144 144,02	290 140,02	236 097,55

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

BILAN - PASSIF

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

Du 01/01/2022
au 31/12/2022

Du 01/01/2021
au 31/12/2021

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		134 971,04	134 971,04
Report à nouveau		-488,97	-9 058,46
Excédent ou déficit de l'exercice		68 049,18	8 569,49
	<i>Situation nette (sous total)</i>	202 531,25	134 482,07
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	202 531,25	134 482,07
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		34 900,00	24 900,00
	TOTAL (II)	34 900,00	24 900,00
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		12 116,00	11 125,00
	TOTAL (III)	12 116,00	11 125,00
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			518,83
Emprunts et dettes financières diverses		10 000,00	10 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 325,62	21 955,39
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		17 267,15	26 366,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6 749,65
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	40 592,77	65 590,48
	(V)		
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	290 140,02	236 097,55

COMPTE DE RÉSULTAT

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur en %	
AAMG Audit & Conseils Expert Comptable Commissaire aux Comptes 253, rue Fizeau 34000 Montpellier Siret : 814 728 432 00018				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	150,00	150,00		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	44 725,11	35 510,68	9 214,43	25,95
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	279 400,00	276 400,00	3 000,00	1,09
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	1 927,88		1 927,88	
Utilisations des fonds dédiés	24 900,00		24 900,00	
Autres produits	15,85	5,18	10,67	205,98
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	351 118,84	312 065,86	39 052,98	12,51
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	143 262,93	158 070,90	-14 807,97	-9,37
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	612,73	1 855,34	-1 242,61	-66,97
Salaires et traitements	66 831,76	96 946,51	-30 114,75	-31,06
Charges sociales	21 924,81	36 503,87	-14 579,06	-39,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 706,52	6 122,51	-415,99	-6,79
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	34 900,00		34 900,00	
Autres charges	1,35	16,06	-14,71	-91,59
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	273 240,10	299 515,19	-26 275,09	-8,77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 878,74	12 550,67	65 328,07	520,51
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	19,56	33,78	-14,22	-42,10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	19,56	33,78	-14,22	-42,10
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	400,00		400,00	
Intérêts et charges assimilées		47,97	-47,97	-100,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	400,00	47,97	352,03	733,85
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-380,44	-14,19	-366,25	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	77 498,30	12 536,48	64 961,82	518,18

COMPTE DE RÉSULTAT

106 - LA RAMPE

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	703,54	405,89	297,65	73,33
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 600,00	-4 600,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	703,54	5 005,89	-4 302,35	-85,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	4 152,66	7 045,00	-2 892,34	-41,06
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	6 000,00	1 927,88	4 072,12	211,22
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 152,66	8 972,88	1 179,78	13,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 449,12	-3 966,99	-5 482,13	-138,19
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	351 841,94	317 105,53	34 736,41	10,95
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	283 792,76	308 536,04	-24 743,28	-8,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT	68 049,18	8 569,49	59 479,69	694,09

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but la création, la production, la diffusion et la promotion du théâtre, du spectacle vivant et de l'audiovisuel occitan.
Les représentations peuvent être en mono langue ou plurilingue.
Elle a aussi pour but toute action d'animation et de formation dans ces domaines.
Elle s'assigne également de promouvoir dans son action la culture et la langue occitane.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées consistent en de la création, la production, la diffusion et la promotion de spectacles sur le territoire de culture occitane.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association emploie 2 salariés permanents et des intermittents du spectacle.
Elle exerce ses activités principalement au siège dans le bâtiment qu'elle loue dans lequel sont stockés les éléments d'actif immobilisé.
Elle développe également ses activités de façon itinérante lors de la présentation des spectacles.

Aucune convention règlementée et courante n'est à signaler pour l'exercice.

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 290 140,02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 68 049,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/10/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une sensible reprise de l'activité a été constatée au cours de cet exercice. la levée des contraintes sanitaires a permis d'augmenter le nombre des représentations données.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

L'association n'a pas reçu de legs ou de donations. Ses principales ressources proviennent des subventions reçues des collectivités, ainsi que détaillées :

- 190.000 € de subvention de fonctionnement de la Région Occitanie
- 5.000 € de subvention de fonctionnement de la Région PACA
- 10.000 € de subvention de fonctionnement de la Région Bretagne subvention classée en fonds dédiés les prestations correspondantes ayant eu lieu en 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

- 6.500 € de subvention de fonctionnement du département de l'Aude
- 24.900 € de subvention classée en fonds dédié du département de Haute Garonne pour lesquelles les représentations seront données en 2023
- 35.000 € de subvention de fonctionnement de la métropole de Montpellier
- 8.000 € de subvention de fonctionnement de la ville de Montpellier

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	2 à 5 ans ans
- Installations et Agencement	5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau informatique	1 à 4 ans ans
- Décors scéniques	3 à 5 ans ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 939		
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		47 925	9 564	
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	3 161		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	17 300		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	73 111	1 920	
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	141 498	11 484	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		570		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		400		
		TOTAL	970		
		TOTAL GENERAL	144 407	11 484	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		1 939	
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			57 489	
		Inst. gal. agen. amé. divers		3 161	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		17 300	
		Mat. bureau, inform., mobilier		75 031	
		Emb. récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL		152 981	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			570	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			400	
		TOTAL		970	
		TOTAL GENERAL		155 891	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 121	288		1 409
TOTAL	1 121	288		1 409
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	42 292	2 730		45 022
Autres Inst. générales agencem. amén.	3 161			3 161
Autres immob. corporelles	17 300			17 300
Mat. bureau et informatiq., mob.	69 092	1 698		70 790
Emballages récupérables divers				
TOTAL	131 846	4 427		136 273
TOTAL GENERAL	132 966	4 716		137 682

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amortis fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Const. :							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp. :							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour Indemnités de Fin de Carrière est calculée sur la base d'un départ volontaire à 62 ans selon les critères d'indemnisation prévus à la convention collective 1285 SYNDEAC

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	11 125	991		12 116
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL	11 125	991		12 116
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières		400		400
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	1 928		1 928	
	Autres provisions pour dépréciation	62	6 000		6 062
		TOTAL	1 990	6 400	1 928
	TOTAL GÉNÉRAL	13 115	7 391	1 928	18 578
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		6 000	1 928	
	Dont dotations & reprises		400		
	- financières				
	- exceptionnelles				

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret: 814 728 432 00018

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	970		970
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	3 810	3 810	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	199 900	199 900	
	Groupe et associés (2)	5 000	5 000		
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	544	544		
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	210 224	209 254	970	
RETOUS	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3)	Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

300

Autres créances

200 382

Disponibilités

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

TOTAL

200 682

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	134 971,04				134 971,04
Report à nouveau	-9 058,46		8 569,49		-488,97
Excédent ou déficit de l'exercice	8 569,49		68 049,18	8 569,49	68 049,18
TOTAUX	134 482,07		76 618,67	8 569,49	202 531,25

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice			
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE	24 900,00		24 900,00		24 900,00	24 900,00	
REGION BRETAGNE					10 000,00	10 000,00	
TOTAL	24 900,00		24 900,00		34 900,00	34 900,00	

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Engagements	Exercice N		Exercice N-1
	Exercice N	Exercice N-1	
Sur apports			
Sur subventions de fonctionnement	34 900,00		
Sur dons manuels			
Sur legs et donations			
TOTAL	34 900,00		

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 60018

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	10 000	10 000		
Fournisseurs & comptes rattachés	13 326	13 326		
Personnel & comptes rattachés	3 620	3 620		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	13 542	13 542		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	105	105		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	40 593	40 593		

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 599
Dettes fiscales et sociales	4 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	8 579

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 177	3 000
TOTAL	3 177	3 000

LES EFFECTIFS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	3,42	2,00
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Intermittents	1,42	
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

106 - LA RAMPE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CREANCES IRRECOUVRABLES		2 678
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 167
TOTAL		3 845

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018